

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement se penche sur ces taux de 21 et de 85 p. 100, et que le ministre des Finances de son côté examine cette pratique des banques du Canada pour s'assurer qu'elles n'imposent pas aux usagers des taux qui ne sauraient être qualifiés que d'usuraires.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE**LE PRIX DE L'ESSENCE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. La veille de sa tournée électorale à l'Île-du-Prince-Édouard en février 1980, le premier ministre actuel (M. Trudeau) a déclaré qu'un gouvernement libéral ne laisserait pas le prix de l'essence augmenter de plus de 14c. Depuis lors, son gouvernement a permis que le prix de l'essence à l'Île-du-Prince-Édouard et ailleurs au Canada augmente de plus de 40c. Je propose donc, avec l'appui du député de Malpègue (M. Gass):

Que la Chambre reproche au premier ministre d'être le seul chef de parti fédéral qui ne se soit pas rendu à l'Île-du-Prince-Édouard au cours de la campagne en vue de l'élection fédérale complémentaire de Cardigan, et que le premier ministre soit tenu, à l'appel des motions, de préciser si c'est parce qu'il n'a pas voulu affronter la colère des gens de Cardigan qui lui reprochent d'avoir manqué à sa promesse d'empêcher le prix de l'essence d'augmenter qu'il a refusé de se rendre dans la circonscription de Cardigan.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LE PREMIER MINISTRE**RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je prends la parole à propos d'une affaire urgente. Étant donné que les prix à la consommation ont grimpé impitoyablement depuis 1976 au point où le taux de l'inflation s'est engagé dans une spirale effrénée, et étant donné qu'il y a maintenant plusieurs années que le premier ministre (M. Trudeau) s'est vanté d'avoir jugulé l'inflation, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre prie la Commission de la régie intérieure de prévoir au budget les services d'un entraîneur professionnel à la lutte, quelqu'un du genre du député de Saint-Jean-Ouest par exemple, qui puisse enseigner au premier ministre la véritable façon de lutter contre l'inflation et de réussir à la juguler.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**EL SALVADOR—LE MASSACRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Étant donné que 1,500 réfugiés salvadoriens ont été massacrés dans une caverne près de la frontière du Honduras par l'armée salvadorienne, avec l'aide de l'armée du Honduras, je propose, appuyé par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly):

Que la Chambre condamne unanimement ce terrible massacre de 1,500 innocents et qu'elle exhorte le gouvernement à protester avec véhémence auprès des gouvernements du Salvador et du Honduras.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE**FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPAGE D'UN AVION POUR LES EFFORTS DÉPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, je voudrais répéter, sur la demande du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), une motion qui a été proposée aux termes de l'article 43 du Règlement et qui vise à attirer l'attention de la Chambre sur l'héroïsme des services de recherche et de sauvetage de l'armée. Aussi, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est:

Que la Chambre félicite les membres de l'équipage d'un appareil Aurora de la base de Greenwood, en Nouvelle-Écosse, qui ont eu le courage et l'audace d'effectuer de leur propre initiative des recherches pendant deux heures, dans des conditions de vol défavorable puisque le plafond était de 300 pieds et la visibilité de un demi-mille; c'est en grande partie grâce à eux que quatre personnes qui se trouvaient sur un radeau à la dérive sur l'Atlantique Nord ont eu la vie sauve.

Mme le Président: Les motions qui sont proposées aux termes de l'article 43 du règlement ne doivent pas être répétées à la Chambre. Il s'agit d'une motion de félicitations. Je suis certaine que la Chambre est disposée à exprimer son admiration par des applaudissements.

Des voix: Bravo!